

LA PRIÈRE D'ABRAHAM

« Abraham se tint en la présence de l'Éternel. Il s'approcha et dit : « Ferais-tu aussi périr le juste avec le méchant ? » Gen. 18 : 21 23

La prière d'Abraham est la seconde prière que nous rencontrons dans la Bible. Modèle d'intercession, cette requête en faveur de Lot porte au plus haut point le cachet des mœurs orientales, où le demandeur saisit inlassablement l'occasion de ce qu'il a obtenu pour essayer d'obtenir davantage. Mais on trouve surtout, dans ce morceau sublime, deux des conditions maîtresses de tout exaucement : le respect de la justice de Dieu et la confiance dans sa miséricorde. Abraham n'admet pas que Dieu puisse perpétrer un acte quelconque qui blesse l'équité, et il le Lui dit hardiment : « Celui qui juge toute la terre n'exercerait-il pas la justice ? » Il est convaincu en outre que les compassions de l'Éternel se laisseront émouvoir en faveur de la ville rebelle par la présence en elle de quelques hommes de bien. « Peut-être s'y trouvera-t-il dix justes ?... » Et l'Éternel lui promet de faire grâce à la ville pour les dix justes, s'il les y trouve.

On dit que la révélation biblique est progressive, et je le crois. Mais je suis bien obligé de constater que sur certains principes élémentaires, beaucoup de chrétiens du xx^e siècle sont moins au clair qu'Abraham. Ne nous arrivera-t-il jamais de demander à Dieu des choses qu'Il ne pourrait nous accorder sans léser les droits d'autrui ? Ne cherchons-nous jamais à le faire complice de nos intérêts égoïstes, de nos antipathies ou de nos étroitures ? Dans nos jugements devant Lui, ne nous arrive-t-il jamais de « faire périr l'innocent avec le coupable ?

Le « zèle de la Maison de l'Éternel » est, certes, une belle chose, mais pour obtenir l'exaucement du Saint des Saints, il faut que ce zèle s'inspire des scrupules d'Abraham, de sa bonté, de sa patience, et que dans la prière il ne laisse pas échapper un mot qui puisse léser la justice ou contrister la miséricorde de Dieu.

